****

# Le Président

**DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE CONJOINTEMENT AU PRESIDENT ET AU TRESORIER DE SECTION**

Je soussigné, Amiral (2s) Alain Coldefy, représentant légal de la société des membres de la Légion d’honneur (SMLH), association loi de 1901 reconnue d’utilité publique,

dont le siège social est sis Hôtel National des Invalides, 75700 Paris cedex 07,

donne, par la présente, délégation à :

* ……………………………….président de la section SMLH ……………………..
* ……………………………….trésorier de la section SMLH……………………….

pour signer conjointement, en son nom, les reçus fiscaux liés exclusivement aux personnes qui ont effectué des dépenses personnelles dans le cadre de leurs activités bénévoles, commandées par leur président de section ou de comité, et à la condition expresse qu’ils aient fait don du montant de ces dépenses à la SMLH.

Les reçus fiscaux devront obligatoirement porter la double signature du président et du trésorier de la section (1).

Cette délégation ne concerne pas le paiement des cotisations, des dons ou abandons de traitement des adhérents ou donateurs qui continueront à faire l’objet de reçus fiscaux qui seront établis par le siège de la SMLH.

Fait à Paris le ………………

SMLH

Hôtel National des Invalides

75700 Paris Cedex 07

🕿 01 47 05 78 31

1. Pour les sections où le président cumule les fonctions, la signature conjointe d’un vice-président ou d’un membre du bureau est obligatoire.